RÉPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE de BEURLAY

~~~~~~~~

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Du 11 avril 2022

~~~~

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2022

Etaient présents: Gérard GANDAUBER, Annick MOUHÉ, Alain ROULIN, Olivier MACAUD, Sylvie DUMAND, Gaëlle DALAIS, Sophie GUITTON, Delphine PECOUD, Jean-Michel CHARTRAIN, Justine LEMOINE

Pouvoir : Patrick COUDRAY a donné pouvoir à Alain ROULIN

Emmanuelle BOURGUIGNON a donné pouvoir à Olivier MACAUD

Absent: Alexis COTTY

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- 1- Approbation du PV du 07 mars 2022
- 2- Vote du Compte Administratif 2021
- 3- Vote du Compte de Gestion 2021
- 4- Vote des subventions
- 5- Vote des taux
- 6- Vote du Budget Primitif 2022
- 7- Délibération rétrocession case du columbarium
- 8- Désignation d'un représentant Inclusion numérique
- 9- Dispositif d'aide en faveur de l'Ukraine
- 10- Questions diverses.
- 11- Tour de table

APPROBATION DU PV DU 07 MARS 2022

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

VOTE DES SUBVENTIONS

Olivier MACAUD informe qu'il a envoyé un courrier à toutes les associations de la commune pour définir leur demande de subvention : Soit le même montant que l'année passée, soit une subvention sur projet. Deux associations ont émis des projets :

Des associations n'ont pas répondu au courrier : EVOYSYA ESPORT, Maëva Song et le Moulin de Beurlay, par conséquent aucune subvention ne leur sera accordée en 2022.

Le club Liberty et le Comité des Fêtes ne sollicitent pas de subvention, ceci comme les années précédentes. Ces associations vivent sur leurs fonds propres.

Le vote des subventions est effectué en 3 fois ;

Un vote spécifique pour l'APEBE est fait car Justine LEMOINE fait partie de l'association et ne peut donc prendre part au vote.

Un second vote spécifique pour ICI! C'EST BEURLAY est fait car Gaëlle DALAIS est présidente de l'association et ne peut donc prendre part au vote.

| ACCA (chasse) | 150.00 € |
|------------------------|----------|
| JUMELAGE | 100.00 € |
| ANCIENS COMBATTANTS | 200.00 € |
| ASSOCIATION LE MOULIN | 0.00€ |
| FOOTBALL CLUB | 100.00 € |
| LIGUE NATIONALE CANCER | 80.00 € |
| SECOURS CATHOLIQUE | 80.00€ |
| SOL CAM PO | 80.00€ |
| MAEVA SONG | 0.00 € |
| MUSCULATAD | 100.00 € |
| UN SOURIRE AU CHOCOLAT | 200.00 € |
| EVOSYA ESPORT | 0.00€ |
| APEBE | 500.00 € |
| ICI! C'EST BEURLAY | 200.00 € |
| | |

Toutes les demandes de subventions sont acceptées à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE DES TAUX

Vu l'état 1259 portant modification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales revenant à la commune pour l'exercice 2022.

Monsieur le Maire fait part des différentes propositions d'augmentions de taux à savoir 1%, 1.5% et 2%.

M. le maire fait la proposition au conseil d'augmenter le taux cette année de 2 %

Taxe foncière bâti : 39.33 % Taxe foncière non bâti : 55.48 %

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Présentation du budget PRIMITIF par Olivier MACAUD

Sur l'exercice 2020, la note de notre qualité comptable était de 20/20. Ce budget se présente sous une nouvelle nomenclature la M57 expérimentale sur notre commune, elle sera obligatoire aux autres collectivités en 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

| Section de fon | <u>ctionnement</u> | <u>Section investissement</u> |
|----------------|--------------------|-------------------------------|
| Dépenses : | 623 120 € | Dépenses : 453 500 € |
| Recettes: | 623 120 € | Recettes: 453 500 € |

Informations à retenir concernant les budgets

Opération 200 Aménagement nouvelle mairie

Dernière facture de la SEMDAS et ENERTEK pour un montant de 1 500 €

Opération 69 Achat matériel mairie

1 600 € Achat de panneaux de signalisation

4 620 € Achat d'un vidéoprojecteur, d'un écran d'ordinateur, téléphone portable, une alarme incendie à la salle des fêtes et un aspirateur pour la mairie.

38 000 € correspondant à l'achat d'un véhicule et d'un camion benne, du matériels pour les agents du service technique fenêtre et porte pour la rénovation d'un logement de la mairie.

Opération 70 Voirie

51000€ pour les travaux de la RD 137 et RD 118 37 000 € Travaux carrefour du Chauroy

Opération 73 Eclairage public

5 500 € prévus pour divers travaux d'éclairage public.

Opération 202 Achat terrain

10 000 € pour l'acquisition d'une partie du terrain de M. OCTEAU

Opération 204 Aménagement de l'ancienne mairie

115 060 € travaux prévus au budget primitif le complément sera rajouté au budget supplémentaire Une subvention a été déposée au titre de la DETR et au Département

Opération 205 Chauffage École

130 000 € de travaux

Une subvention a été déposée au titre du DSIL, et du Département

Opération 206 Aménagement cimetière

4 700 € de travaux pour la construction d'un ossuaire et d'un caveau.

Le Budget primitif est voté à l'unanimité.

Mme Sophie GUITTON a quitté la séance.

Mme DALAIS Gaëlle ne prend part au vote du prochain point.

DELIBERATION REPRISE CONCESSION

M. le Maire expose aux membres du conseil qu'un propriétaire d'une case de columbarium souhaite rétrocéder sa concession. Cette rétrocession se fait contre le remboursement au prix établi au prorata du temps écoulé, à savoir 200 € (300/360*240). La concession est de 30 ans soit 360 mois.

Le conseil, après avoir délibéré, accepte la proposition de M. le Maire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme DALAIS regagne la séance.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT INCLUSION NUMERIQUE

Monsieur le Maire propose que Delphine PECOUD représente la commune en tant que référent inclusion numérique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DISPOSITIF D'AIDE EN FAVEUR DE L'UKRAINE

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune peut abonder le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en œuvre cette possibilité. Ce fonds permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (notamment les catastrophes naturelles) ou durables (par exemple les conflits).

Afin de s'assurer que les aides versées par les collectivités sont gérées de manière pertinente, la gestion de

ce fonds est confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence qui travaillent en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

Le Conseil municipal propose un déblocage de fonds de 200 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses exposées par le Maire

- Les services de CYCLAD vont réorganiser la collecte des déchets à partir de janvier 2023 afin de favoriser la réduction des déchets. Le nouveau marché de collecte a été attribué à la société BRANGEON ENVIRONNEMENT pour une durée de 7 ans. Une réunion de présentation du projet en présence d'un technicien de Cyclad aura lieu le 9 juin puis les administrés recevront un courrier les informant de la nouvelle organisation.
- En ce qui concerne les capteurs de CO2, il n'y a pas d'obligation d'en installer. Possibilité d'obtenir une subvention de la part de l'académie. Aucune décision n'a été prise.
- 4 L TROPHY : un équipage sollicite une aide de 150 € pour son déplacement humanitaire.

Tour de table

Olivier MACAUD

- 24 mars 2022 : Une initiation à la reconnaissance de l'arrêt cardiaque, à l'alerte, au massage cardiaque externe et à la pose de défibrillateur a eu lieu à la salle des fêtes à 20h00. Peu de participants sont venus. La séance sera renouvelée à une autre date. Il faudra faire plus de communication entre autre de l'affichage dans les sucettes.
- L'inauguration de la nouvelle Mairie se fera le 21 mai 2022 à 10h30, pour cela la commission Fêtes et Cérémonies se charge de préparer les invitations. Un sens unique sera mis en place. Divers traiteurs seront sollicités pour obtenir des devis.

Jean-Michel CHARTRAIN

- Le véhicule de la commune, Citroën C15, doit passer à l'auto bilan cette année mais vu son état de vétusté celui-ci ne sera pas accepté. Je propose de nous en séparer dans un établissement spécialisé.

Une délibération doit être prise. Accordée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00